

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2011**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, premier jour du mois de février deux mille onze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serges Lafrance, maire d'Henryville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1410-02-11      Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1 - Ajout du point 1.1.5 F) : Cartographie relative aux permis d'exploration de gaz de schiste.
- 2 - Ajout du point 2.1.9 : Politique relative aux surplus.
- 3 - Ajout du point 2.2.3 : Table des aînés de la Montérégie - Demande de rencontre.
- 4 - Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1411-02-11      Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 30 novembre 2010 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0 URBANISME**

**1.1 Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1 Avis technique**

**A) Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-17**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-17 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement crée des dispositions afférentes aux maisons mobiles et modulaires et autorise leur implantation dans la zone 104 située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

**1.1.2 Conformité au schéma d'aménagement et de développement**

**A) Municipalité de Saint-Valentin - Règlements 385, 386A, 387, 388 et 389**

Les règlements 385 (plan d'urbanisme), 386A (zonage (zone agricole)), 387 (zonage (périmètre d'urbanisation)), 388 (lotissement) et 389 (construction) adoptés par la municipalité de Saint-Valentin en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé s'avèrent conformes. Il est mentionné que le règlement sur les permis et certificats est à venir. Le tout est soumis en fonction de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit, la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 25 juin 2004. Il est mentionné que certaines dispositions sont identiques aux règlements de la municipalité de Lacolle relatifs aux établissements porcins lesquels ont fait l'objet d'un avis de conformité émis par la Commission municipale du Québec.

**1.1.3 Révision du schéma d'aménagement**

**A) État du dossier**

Les travaux relatifs à la révision du schéma d'aménagement ont débuté. Les membres du Comité administratif reportent les échanges sur ces derniers au mois de mars ou avril 2011. À suivre.

**B) Demandes de certaines municipalités**

**B.1 Saint-Blaise-sur-Richelieu -  
Demande de caractérisation du secteur agricole**

Une résolution de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu est déposée, laquelle sollicite la caractérisation du secteur agricole dans le cadre des travaux de révision du schéma d'aménagement régional. Les membres échangent sur l'opportunité de procéder à de tels travaux et reportent leur décision puisque certains renseignements doivent être obtenus de la municipalité.

**B.2 Saint-Sébastien -  
Projet de construction d'un resto-commerce agro-alimentaire**

La municipalité de Saint-Sébastien sollicite un avis relativement à la réalisation d'un projet de resto-commerce agro-alimentaire. Des vérifications doivent être faites auprès de la municipalité relativement aux activités anticipées.

**B.3 Lacolle - Autorisation aux activités culturelles en zone agricole**

La municipalité de Lacolle sollicite une modification du schéma d'aménagement afin de permettre les activités culturelles en zone agricole. L'impact de cette demande sera évalué dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement.

**1.1.4 Modifications du schéma d'aménagement**

**A) Projet de règlement 467**

**A.1 Avis préliminaire du MAMROT**

L'avis préliminaire du MAMROT concernant le projet de règlement 467 est déposé. À cet effet, le ministre soumet que l'ajustement apporté au périmètre d'urbanisation de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. Considérant que ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la CPTAQ, les membres du Comité administratif suggèrent de poursuivre le processus d'adoption du règlement tel que préconisé initialement puisqu'il ne s'agit que d'un ajustement de périmètre urbain. Par ailleurs, en ce qui a trait à la demande de dérogation à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, le dossier sera probablement retiré du projet de modification du schéma d'aménagement et de développement puisque les renseignements nécessaires n'ont pas été obtenus à ce jour de la part du demandeur.

**A.2 Consultation publique**

Mme Caroline Roberge mentionne que la consultation publique sur le projet de règlement 467 s'est tenue le 26 janvier 2011, à 19h00. Un seul intéressé s'est présenté.

**A.3 Adoption du règlement 467**

Les membres du Comité administratif recommandent de procéder à l'adoption du règlement 467 sans modification en ce qui a trait aux agrandissements et ajustements de périmètre urbain. Ils demandent de retirer la demande de dérogation à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables si le demandeur n'a pas fourni les renseignements sollicités à temps.

**1.1.5 Urbanisme - Divers**

**A) Commentaires relatif au PRDIRT**

Les membres du Comité administratif suggèrent l'entérinement d'une résolution visant à informer la Commission régionale sur les ressources naturelles (CRRNT) de la Montérégie Est que le plan régional de développement intégré (PRDIRT) déposé au mois de décembre 2010 est en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. et en respect avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il sera fait état que l'amélioration de la qualité de la forêt, l'information quant aux bienfaits de l'aménagement forestier, la prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes et la restauration des milieux affectés ne relèvent pas des mandats de la M.R.C. pour des considérations juridiques, territoriales, civiles et financières. Par ailleurs, les membres du Comité administratif considèrent prématuré que la M.R.C. se prononce sur son intention à adhérer ou à participer à la mise en œuvre du PRDIRT compte tenu que le plan d'action de la CRRNT n'est pas encore connu. Un projet de résolution sera préparé à cet effet.

**B) Projet de parc éolien à Saint-Valentin**

**B.1 Résolution de Saint-Blaise-sur-Richelieu**

La municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu demande aux municipalités de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de localiser les éoliennes de façon à ce qu'aucun impact négatif ne soit ressenti par l'ensemble des citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu. Elle demande également à ces municipalités de prendre en considération les inquiétudes suscitées par les impacts potentiels du projet de parc éolien à Saint-Valentin et ce, avant d'émettre les permis de construction d'éoliennes. Le tout est déposé pour information.

**B.2 Rencontre avec les représentants de la firme TransAlta inc.**

Les membres du Comité administratif rencontrent les représentants de la firme TransAlta inc. soit, Mme Julie Turgeon, Mme Édith Rochette, M. Francis Pelletier et M. André Frenet. Il est précisé que TransAlta inc. a procédé à l'acquisition de la firme Venterre au cours du mois de décembre 2010. Une présentation du projet à Saint-Valentin est faite. Les représentants de la compagnie offre qu'un représentant de la M.R.C. siège au comité de suivi. La présentation sur format électronique sera transmise ultérieurement et le directeur général en déposera copie à chacun des membres du Conseil.

**B.3 Implantation d'éoliennes vs Application des réglementations locales**

Le directeur général soumet que l'avis juridique de Me Michel Cantin de la firme Bélanger Sauvé, sollicité relativement à l'application des réglementations locales par rapport à l'implantation d'éoliennes a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil de même qu'aux directeurs généraux des municipalités. L'avis confirme que l'implantation d'une éolienne doit respecter les distances séparatrices établies par la municipalité hôte de l'éolienne et ce, malgré les limites municipales. Le tout est déposé pour information.

**APARTÉ Modification du schéma d'aménagement**

Considérant que de futurs projets de parcs éoliens pourront se réaliser sur le territoire de la M.R.C., les membres du Comité administratif souhaitent qu'une modification du schéma d'aménagement intervienne afin de protéger les terres agricoles classées de potentiel 2 et 3. Cette modification permettra quand même la réalisation de projets éoliens sur le territoire, le tout en conformité avec les orientations gouvernementales. À suivre.

**C) Dossier d'éradication de la châtaigne d'eau - Nouveau protocole**

Lors de la séance du 14 avril 2010, les membres du Conseil avaient autorisé la signature d'un protocole d'entente relatif au dossier d'éradication de la châtaigne d'eau (résolution 12088-10). Toutefois, au cours du mois de décembre, M. Léopold Gaudreau du MDDEP a transmis une nouvelle version du protocole à signer. Ce dernier ayant beaucoup de modifications par rapport à la version d'avril, les membres du Comité administratif recommandent de reformuler une résolution ratifiant le nouveau protocole et en autorisant la signature. À noter que les engagements financiers de la M.R.C. sont les mêmes et la durée du protocole est limitée à cinq (5) ans, sans renouvellement. Par ailleurs, le directeur général soumet qu'habituellement les protocoles sont initialés page par page. Considérant que M. Gaudreau a soumis seulement les dernières pages à signer, il sera sollicité afin que l'ensemble des protocoles puissent être initialé à chaque page.

**D) Réserve de la biodiversité projetée Samuel-De Champlain**

Le directeur général soumet que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dispose de quatre (4) ans pour réaliser le processus de reconnaissance de la Réserve de la biodiversité Samuel-De Champlain. Une première réunion d'un comité formé pour ce projet s'est tenue. Le directeur général de la M.R.C. de même que les représentants des Fédérations de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield et Saint-Hyacinthe ont également été conviés à cette première rencontre.

Certains enjeux sérieux ont été constatés lors de cette rencontre particulièrement quant à la réalisation future des travaux de nettoyage de cours d'eau dans les secteurs constituant la réserve. À noter que cette dernière n'est pas centralisée à un endroit mais globalise plusieurs ilots s'échelonnant le long de la Rivière Richelieu. La réserve affecte 11 cours d'eau réglementés, 3 non réglementés et 34 non répertoriés (à valider).

Il est rapporté que les représentants des ministères souhaitent que dans le cadre du nettoyage des cours d'eau, des mesures soient prises en amont du cours d'eau et que les interventions soient faites non exclusivement là et où il y a un besoin d'enlèvement de sédimentation. L'objectif ultime des ministères présents est d'éviter d'intervenir dans les cours d'eau qui se situent à l'intérieur de la réserve projetée.

Considérant que la M.R.C. en vertu de la Loi sur les compétences municipales, est responsable du bon écoulement de l'eau pour assurer la sécurité des biens et des personnes, cette façon de faire préconisée par les ministères soit la réalisation de certains travaux préventifs, augmenteront les coûts et possiblement la responsabilité de la M.R.C. puisque les certificats d'autorisation pourraient être difficiles à obtenir.

Une prochaine réunion devrait se tenir au cours du mois de février. Les représentants de l'UPA se mobiliseront également pour minimiser les exigences anticipées relatives à l'entretien des cours d'eau. À noter que lorsque la réserve sera officiellement protégée, les travaux pourraient être très difficiles à réaliser. À suivre.

**E) Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés**

Le directeur général soumet que le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés a été constitué au 31 décembre 2010 puisque l'ensemble des municipalités ont versé leur quote-part. Considérant qu'à ce jour, il n'y a pas de projet à analyser, les membres du Comité administratif préfèrent attendre qu'un projet soit déposé pour convoquer une première réunion du comité réunissant les maires des municipalités d'Henryville, Lacolle, Noyan, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Sainte-Anne-de-Sabrevois, un représentant de COVABAR et CIME Haut-Richelieu de même que l'aménagiste de la M.R.C..

**F) Cartographie relative aux permis d'exploration de gaz de schiste**

Il y a quatre mois la M.R.C. a demandé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de lui transmettre l'ensemble des demandes de permis d'exploration de gaz de schiste sollicités pour son territoire. La réponse a été reçue au cours du mois de janvier 2011. Une cartographie sera déposée à l'ensemble des membres du Conseil pour fin d'information.

**1.2 Développement économique**

**1.2.1 CRÉ Montérégie Est - Comité de sélection du FDR**

1412-02-11

Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu nomme M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, afin de la représenter au sein du comité de sélection du Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ Montérégie Est considérant que ce dernier est membre du comité "Développement économique" de la M.R.C. du Haut-Richelieu;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**1.2.2 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham**

**A) Répartition des dépenses entre les six municipalités concernées**

Considérant qu'à ce jour, aucune modification de la répartition des dépenses n'a été proposée par Pro-Piste, les membres du Comité administratif demandent de convoquer une réunion regroupant les six maires des municipalités concernées par le dossier de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham afin de discuter du mode de répartition des dépenses d'entretien et de surveillance. Cette dernière se tiendra le 16 février 2011, en après-midi, à Sainte-Brigide-d'Iberville.

**B) Contrat de gestion et d'entretien pour la saison 2011**

Les membres du Comité administratif suspendent l'octroi du contrat de gestion et d'entretien de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2011 jusqu'à ce que la rencontre avec les maires des municipalités concernées par ce dossier soit tenue.

**1.2.3 Pacte rural 2007-2014**

**A) Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - Parc bi-génération**

La municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a déposé une demande d'aide financière du Pacte rural pour le projet d'aménagement d'un parc bi-génération. L'analyse de ce dossier a été réalisée par l'agent de développement rural, Mme Jennifer Crawford. Les conclusions de cette dernière sur le projet sont à l'effet qu'il s'avère admissible. Conformément au plan de travail adopté par la M.R.C., un comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agent de développement rural doit être formé pour décider de l'octroi de l'aide financière. Cette réunion se tiendra préalablement à la séance ordinaire le 9 février prochain.

**B) École Notre-Dame-du-Sourire - Terrain microsoccer**

L'École Notre-Dame-du-Sourire a déposé une demande d'aide financière du Pacte rural pour le projet de terrain de microsoccer. L'analyse de ce dossier a été réalisée par l'agent de développement rural, Mme Jennifer Crawford. Les conclusions de cette dernière sur le projet sont à l'effet qu'il s'avère admissible. Conformément au plan de travail adopté par la M.R.C., un comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agent de développement rural doit être formé pour décider de l'octroi de l'aide financière. Cette réunion se tiendra préalablement à la séance ordinaire le 9 février prochain.

**C) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Projet de concept culturel et de loisir pour trois sites d'intérêt historique**

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a déposé une demande d'aide financière du Pacte rural pour le projet de concept culturel et de loisir pour trois sites d'intérêt historique. L'analyse de ce dossier a été réalisée par l'agent de développement rural, Mme Jennifer Crawford. Conformément au plan de travail adopté par la M.R.C., un comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agent de développement rural doit être formé pour décider de l'octroi de l'aide financière. Cette réunion se tiendra préalablement à la séance ordinaire le 9 février prochain.

**1.2.4 Animation Scol'Arts 2010-2011 - Description du projet**

Considérant que le projet Scol'Arts 2010-2011 a été modifié, l'agent de développement périurbain a soumis la nouvelle orientation de l'évènement et une description de cette dernière. Le tout est soumis pour information. Ce document fera partie des documents d'information déposés dans le cadre de la séance ordinaire du 9 février prochain.

**1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles**

**1.3.1 Application du règlement 389**

**A) Ratification du fonctionnaire désigné pour la municipalité d'Henryville**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de la personne désignée pour l'application du règlement 389 au sein de la municipalité d'Henryville.

**B) Demande de modifications**

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun, pour l'instant, de modifier le règlement 389 relativement aux règles d'utilisation des parcs à conteneurs (comportement, méfait, matières acceptées, etc.).

**1.3.2 Intervention - Bail concernant la location d'espace du centre de tri**

Les membres du Comité administratif recommandent que la M.R.C. du Haut-Richelieu accepte la conclusion d'un bail à intervenir entre Compo-Haut-Richelieu inc. et Alter Eco inc. pour la location d'une partie du centre de tri.

CAPV2011-02-01

**1.3.3            Demande de Solva-Rec Environnement inc. -  
Utilisation d'une parcelle de terrain**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Solva-Rec Environnement inc., voisine du terrain occupé par Compo-Haut-Richelieu inc., sollicite la M.R.C. afin qu'elle renonce à l'utilisation d'une parcelle de terrain adjacente à son immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** cette renonciation diminuera les possibilités d'exploitation du site pour la réalisation de futurs projets ou d'éventuelle vente;

**EN CONSÉQUENCE;**

1413-02-11        Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance,  
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu mandate le directeur général afin qu'il informe la compagnie Solva-Rec Environnement inc. que la M.R.C. ne peut accéder à sa demande de limiter l'exploitation du terrain occupé par Compo-Haut-Richelieu inc..

ADOPTÉE

**1.4                Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie**

**1.4.1            Mise en œuvre**

Le directeur général soumet que les échanges relatifs à la signature d'un protocole d'entente pour l'engagement d'une ressource visant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie suit son cours. Le document devrait être finalisé d'ici peu.

**1.4.2            Entente intermunicipale sur la prévention incendie - Échéance**

Le directeur général soumet que l'entente intermunicipale conclue avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement aux travaux de prévention incendie vient à échéance au cours du mois de septembre. Un avis de non-renouvellement doit être émis six (6) mois avant la date d'échéance si la M.R.C. n'a pas l'intention de renouveler cette dernière. En conséquence, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à informer la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu que l'entente ne sera pas renouvelée automatiquement de sorte à être renégociée.

**1.5                Comité de sécurité publique**

**1.5.1            Priorités régionales de la Sûreté du Québec 2011-2012**

Considérant que la réunion du comité de sécurité publique se tiendra la semaine prochaine, les recommandations seront formulées aux membres du Conseil dans le cadre de la séance ordinaire. Par ailleurs, il est mentionné que le directeur de poste, le Lieutenant Patrice Cardinal, a sollicité par écrit chacune des municipalités pour qu'elles acheminent leurs priorités locales respectives. À ce jour, quelques municipalités n'ont pas encore transmis leur réponse au Lieutenant.

**1.5.2            Comité de prévention - Suivi**

Une première rencontre du comité de prévention s'est tenue le 31 janvier 2011. La majorité des représentants des municipalités se sont prononcés en faveur de la mise sur pied d'un comité de prévention au sein de leur propre municipalité. Le Lieutenant Cardinal, directeur du poste de la Sûreté du Québec à Lacolle, a assuré ces derniers de son entier support pour fournir l'information quant aux différents programmes existants.

CAPV2011-02-01

**2.0** FONCTIONNEMENT

**2.1** Finances

**2.1.1** Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 février prochain.

**2.1.2** Colloques annuels de l'ADGMRCQ - Autorisation

1414-02-11 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à assister aux deux colloques annuels de l'ADGMRCQ;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**2.1.3** Congrès annuel de la F.Q.M.

**A)** Autorisation aux inscriptions

1415-02-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la F.Q.M. qui se tiendra les 29 et 30 septembre, et 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Québec;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**B)** Achat de biens non durables

1416-02-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à l'acquisition de biens non durables dans le cadre du congrès annuel de la F.Q.M. pour un maximum de 950\$;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**C)** Location de salle

1417-02-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à la location d'une salle dans le cadre du congrès annuel de la F.Q.M., laquelle sera accessible du jeudi 29 septembre 2011, 12h00, jusqu'au vendredi, 23h59;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE



CAPV2011-02-01

**2.1.4 Gestion des cours d'eau - Frais d'administration**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des cours d'eau sollicite un plus grand volume de travaux cléricaux, comptables, techniques et autres fournis par le personnel de la M.R.C.;

**EN CONSÉQUENCE;**

1418-02-11 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif fixe à 500\$ les frais d'administration chargés pour la gestion des cours d'eau, le tout à être facturé pour chaque nouveau projet;

**D'AUTORISER** l'application de ce nouveau tarif à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

ADOPTÉE

**2.1.5 Dossiers de non paiement de taxes - Frais d'administration**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux cléricaux, comptables et techniques sont réalisés par le personnel de la M.R.C. dans le cadre du processus annuel de vente pour non paiement de taxes;

**EN CONSÉQUENCE;**

1419-02-11 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif fixe à 100\$ les frais d'administration relatifs à la gestion de chaque dossier de vente pour non paiement de taxes;

**QU'**aucun regroupement de dossiers vendus visant pour un même propriétaire ne soit autorisé;

**D'APPLIQUER** ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

ADOPTÉE

**2.1.6 Partage de places de stationnement**

Le directeur général soumet que des travaux d'agrandissement du bâtiment adjacent au stationnement de la M.R.C. sont réalisés. Les représentants de la firme ICOD inc. se sont informés de la possibilité de partager temporairement des places de stationnement. Depuis les premières démarches, un avis a été transmis de la part des représentants de la firme à l'effet que les employés de cette dernière ne semblent pas se plaindre du stationnement dans la rue. À suivre.

**2.1.7 Ristourne de la MMQ**

Le directeur général soumet que la ristourne accordée au cours des deux dernières années par la MMQ a été réduite de 3 000\$ à 700\$ considérant le nombre de dossiers de réclamation en dommages traités relativement à la gestion des cours d'eau.

**2.1.8 Demande d'aide financière - International Lilliputien auto show**

Les membres du Comité administratif ne recommandent pas la participation financière de la M.R.C. à l'International Lilliputien auto show puisque non prévue aux prévisions budgétaires.

CAPV2011-02-01

### **2.1.9 Politique relative au surplus**

Le directeur général soumet l'état des surplus non affectés des différentes parties du budget de la M.R.C.. Un projet de politique de gestion des surplus sera proposé au cours des prochains mois de sorte à ce que le tout soit établi au plus tard lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de la prochaine année. À suivre.

### **2.2 Fonctionnement - Divers**

#### **2.2.1 Entretien de la pelouse et du terrain du siège social de la M.R.C. - Autorisation aux appels d'offres**

1420-02-11 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres requis en vue de l'obtention de soumissions relatives à l'entretien de la pelouse et du terrain du siège social de la M.R.C.;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

#### **2.2.2 Réunion des membres du Comité administratif - Mars 2011**

La rencontre des membres du Comité administratif pour le mois de mars 2011 se tiendra le 28 février 2011, à compter de 9h00, au lieu du 1<sup>er</sup> mars 2011, 9h00.

#### **2.2.3 Table des aînés de la Montérégie - Demande de rencontre**

Les membres du Comité administratif acceptent la demande de rencontre des représentants de la Table des aînés de la Montérégie pour une période d'environ 10 minutes le 9 février prochain, 19h00.

### **3.0 ÉVALUATION**

#### **3.1 Matrices graphiques et recherches de noms de propriété**

Le directeur général soumet que plusieurs ministères, organismes, firmes, entreprises et autres sollicitent le personnel de la M.R.C. pour l'obtention de copie de matrices graphiques identifiant le nom des propriétaires, adresses, etc.. Considérant que certains renseignements ne sont pas publics, la M.R.C. ne peut répondre en totalité à ces demandes. Par ailleurs, le personnel ne peut suffire à la demande. En conséquence, les demandeurs seront référés aux municipalités qui disposent des outils nécessaires pour répondre aux demandes et permettra ainsi aux représentants de chaque municipalité de connaître les différents projets ou activités qui sont ciblés pour leur territoire. Advenant des problèmes au niveau des municipalités, la M.R.C. pourra tenter de répondre au besoin.

### **4.0 COURS D'EAU**

#### **4.1 Cours d'eau Labonté**

##### **A) Demande d'empierrement**

Le directeur général dépose une demande de Mme Hélène Campbell concernant l'empierrement de la section nord du lot 186. Il est recommandé de procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc..

##### **B) Arrêt de travaux**

Le chargé de projet, M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc., a procédé à l'arrêt des travaux dans le cours d'eau Labonté et reportés ces derniers au cours du mois d'août dû aux mauvaises conditions climatiques.

#### **4.2 Cours d'eau East Swamp Ditch - Saint-Georges-de-Clarenceville**

##### **A) Dépôt d'étude**

Suite à la demande des membres du Conseil de la M.R.C., une étude concernant les dommages à rembourser aux propriétaires dans le dossier de nettoyage du cours d'eau East Swamp Ditch a été réalisée par M. François Daudelin, ingénieur, le 5 novembre 2010, et déposée en janvier 2011. L'estimé des dommages à verser se chiffre approximativement à 24 180\$.

##### **B) Suivi du dossier**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au chargé de projet de poursuivre le dossier soit, réunir les intéressés pour leur présenter les dommages qui seront versés et le total des coûts à ce jour et procéder aux travaux.

#### **4.3 Gestions des cours d'eau pour l'année 2011**

Le directeur général soumet que les ministères de Pêches et Océans, du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et des Ressources naturelles et de la Faune, ne renoncent pas à leurs exigences pour la réalisation des travaux de nettoyage de cours d'eau. Ils ne dérogent pas sur la période de réalisation des travaux limitée à deux mois en automne. Cette période restreinte ne facilite pas les travaux, s'avère négative au plan environnemental puisque la reprise végétale est quasi impossible et génère une augmentation des coûts puisque les entrepreneurs sont confinés à un court délai de réalisation des travaux. En conséquence, les membres du Comité administratif recommandent de tenir une séance de travail sur l'ensemble de la problématique de la gestion des cours d'eau et demandent une rencontre avec les députés provinciaux et fédéraux relativement à ce problème. Des pressions auprès de l'UMQ et de la FQM devront également être faites afin que la Loi sur les compétences municipales soit modifiée au plan de la responsabilité des M.R.C. si les ministères ne modifient pas leur position.

#### **4.4 Personne désignée - Article 105 de la Loi sur les compétences municipales**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de la personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et pour l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, le tout au sein de la municipalité d'Henryville.

#### **4.5 Fédérations de l'UPA - Rencontre annuelle**

Le directeur général dépose le bilan et l'ordre du jour discuté dans le cadre de la rencontre annuelle tenue le 25 janvier 2011 avec les représentants des Fédérations de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield et Saint-Hyacinthe de même que les cinq syndicats de base.

#### **4.6 Cours d'eau Bisailon - Lacolle**

##### **A) Réclamation du Club Agri-Action de la Montérégie inc.**

Le directeur général dépose une réclamation concernant le lot 61 situé à Lacolle suite aux travaux d'entretien du cours d'eau Bisailon. La demande est préparée par le Club Agri-Action de la Montérégie inc. et se chiffre à 793\$ pour perte de récolte et frais d'expertise professionnelle.

##### **B) Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de factures intervenues relativement au dossier du cours d'eau Bisailon savoir : Béton Laurier inc. 18 911,97\$ et BMI experts-conseils inc. (2009-181) 2 110,47\$ pour un total de 21 022,44\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.7 Rivière du Sud, branches 47 et 50 - Saint-Sébastien et Henryville -  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de factures intervenues relativement au dossier des branches 47 et 50 de la Rivière du Sud à savoir : BMI experts-conseils inc. (2009-132) 2548,47\$, Les Constructions M. Morin inc. (branche 47) 4 408,90\$, Les Constructions M. Morin inc. (branche 50) 2 916,48\$, pour un total de 9 873,85\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.8 Ruisseau Hood, branche 14 - Mont-Saint-Grégoire -  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de factures intervenues relativement au dossier de la branche 14 du Ruisseau Hood à savoir : Les Constructions M. Morin inc. 3 218,38\$ et BMI experts-conseils inc. (2009-179) 1 201,45\$, pour un total de 4 419,83\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.9 Rivière du Sud-Ouest, branches 26 et 27 - Sainte-Brigide-d'Iberville -  
Entérinement d'une facture et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une facture intervenue relativement au dossier des branches 26 et 27 de la Rivière du Sud-Ouest à savoir : (BMI experts-conseils inc. 905,82\$). À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.10 Rivière du Sud-Ouest, branche 28 - Sainte-Brigide-d'Iberville -  
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

**4.11 Rivière du Sud-Ouest, branche 33 - Sainte-Brigide-d'Iberville -  
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

**5.0 VARIA**

**6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1421-02-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 1<sup>er</sup> février 2011.

ADOPTÉE

SIGNÉ : GILLES DOLBEC  
préfet

SIGNÉ : JOANE SAULNIER  
directeur général et secrétaire-trésorier